



Litige avec société de cours particuliers

Par **Lennox**, le 27/01/2009 à 18:50

Bonjour!

J'ai un petit problème...Il y a quelques temps, j'ai contacté par téléphone une entreprise de cours particuliers pour faire un devis pour des cours. Cette entreprise m'a expliqué son mode de fonctionnement, toujours par téléphone, et m'a envoyé par mail un test à soumettre à l'élève pour évaluer son mode d'apprentissage.

Cette société m'a ensuite soumis le montant du devis, 600€ pour 12 cours. Je leur ai répondu que je n'étais pas intéressée, à la suite de quoi, ils m'ont réclamé 30€ pour le test de l'élève. La personne n'avait absolument pas mentionné que le test était payant.

Je n'ai absolument rien signée, rien acceptée, tous les échanges ont eu lieu par mail et téléphone, aujourd'hui, ils me relancent très régulièrement pour que je "régularise ma situation" sans pour autant m'avoir envoyé de facture....

Ont-ils le droit de me réclamer cette somme ?

Merci d'avance pour votre aide....

Bonne soirée!

Par **frog**, le 27/01/2009 à 19:06

Répondez par lettre recommandée AR en leur demandant de produire une copie du contrat signé sur lequel ils fondent leur prétention.

Précisez à toutes fins utiles que s'ils ne se trouvaient pas en mesure de le faire et procédaient

à une réitération des relances, vous engagerez des poursuites et signalerez ces pratiques illicites à la DGCCRF et informerez le Procureur de la République territorialement compétent.

Par **Lennox**, le **27/01/2009** à **19:14**

Un grand merci pour votre réponse, je vais suivre tout cela ! ;)

Bonne soirée, merci encore!